



## Assemblée parlementaire de l'OTAN

### RÉSOLUTION 443

sur

### PRÉSERVER L'AVANCE TECHNOLOGIQUE DE L'OTAN\*

L'Assemblée,

1. **Reconnaissant** que l'OTAN est confrontée à une réalité stratégique nouvelle et changeante, caractérisée par une incertitude, une instabilité et des risques croissants, ainsi que par une combinaison de défis sécuritaires asymétriques et conventionnels ;
2. **Confrontée** à une époque de changements technologiques rapides, caractérisée par une évolution du paysage scientifique et technologique et des technologies émergentes ayant la capacité de bouleverser l'équilibre stratégique mondial ;
3. **Prenant note** que les technologies militaires de pointe et les technologies avancées à double usage prolifèrent et sont accessibles par un nombre toujours plus grand d'États et d'acteurs non étatiques ;
4. **Constatant** que le secteur civil est de plus en plus à l'origine de découvertes et d'innovations pertinentes pour le secteur de la défense ;
5. **Notant** que les forces armées ont souvent du mal à suivre le rythme de l'innovation ou à en tirer parti efficacement et rapidement ;
6. **Soulignant** que c'est sur la recherche et le développement (R&D) menés aujourd'hui dans le domaine de la défense que reposent la crédibilité et la liberté d'action de demain, mais **s'inquiétant** du fait que l'avance technologique de l'OTAN est en train de s'éroder ;
7. **Insistant** sur le fait que l'efficacité de la R&D et de l'innovation dans le domaine de la défense repose sur des investissements appropriés et durables, ainsi que sur une adaptation organisationnelle ;
8. **Déplorant** que les budgets de la R&D en matière de défense aient chuté ou stagné au sein de l'Alliance après la crise financière de 2007/2008, mais **se félicitant** des récentes hausses budgétaires dans de nombreux États membres de l'OTAN ;

---

\* présentée par la commission des sciences et des technologies et adoptée par l'Assemblée plénière le 9 octobre 2017, Bucarest, Roumanie

9. **Accueillant avec satisfaction** les initiatives de R&D et d'innovation dans le domaine de la défense lancées récemment dans de nombreux États membres de l'OTAN ;
10. **Saluant** les rôles cruciaux que jouent dans la préservation de l'avance technologique de l'OTAN, le Commandement allié Transformation, la Conférence des directeurs nationaux des armements, la division Investissement de défense, le Groupe consultatif industriel OTAN, l'Organisation pour la science et la technologie et d'autres structures de l'OTAN ;
11. **Soutenant** les initiatives inédites engagées par l'OTAN sous les auspices de la Conférence des directeurs nationaux des armements, en vue de promouvoir et de faciliter l'innovation au sein de l'Alliance et entre Alliés ;
12. **Saluant** les efforts déployés par l'Union européenne pour créer un Fonds européen de la défense, qui pourrait devenir un élément crucial de la reconstruction du pilier européen de l'OTAN – en particulier de la R&D en matière de défense – et conduire à un partage plus équitable des charges au sein de l'Alliance ;
13. **Rappelant** que les efforts déployés par l'Europe en matière de défense, y compris dans le domaine de la R&D, ne doivent ni concurrencer, ni dupliquer ceux de l'OTAN ;
14. **Soulignant** qu'un manque d'échange d'informations et de coordination sur les initiatives de R&D et d'innovation en matière de défense risque d'entraîner des lacunes et des incohérences dans les initiatives, ainsi qu'une aggravation des écarts technologiques et des problèmes d'interopérabilité au sein de l'Alliance et entre Alliés ;
15. **INVITE INSTAMMENT** les gouvernements et les parlements des pays membres de l'Alliance atlantique :
  - a. à respecter les engagements pris en matière d'investissement de défense lors du sommet du pays de Galles et à consacrer progressivement un minimum de 2 % de leur PIB à la défense et plus de 20 % de leur budget de défense à l'acquisition d'équipements majeurs y compris à la R&D connexe ;
  - b. à adapter la R&D et l'innovation de défense aux réalités stratégiques et technologiques d'aujourd'hui et de demain ;
  - c. à échanger plus d'informations sur les initiatives de R&D et d'innovation de défense au sein de l'Alliance, entre Alliés et avec l'Assemblée parlementaire de l'OTAN ;
  - d. à améliorer la coordination des initiatives de R&D et d'innovation de défense au sein de l'Alliance et entre Alliés ;
  - e. à continuer de prendre des mesures concrètes pour faciliter l'innovation de défense au sein de l'OTAN ;

16. **INVITE INSTAMMENT** l'Union européenne :

- a. à s'acheminer vers l'adoption et la mise en œuvre rapides d'un ambitieux Fonds européen de la défense ;
  - b. à procéder à des échanges réguliers d'informations et à une coordination avec l'OTAN concernant la façon dont le Fonds européen de la défense complétera les efforts de l'OTAN, mais sans les concurrencer ni les dupliquer.
-